

En lien direct

La lettre des compléments de la nutrition animale



**AFCA
CIAL**

N°1 Mai 2009

EDITO

Regroupant les fabricants français spécialisés dans la complémentation de l'alimentation pour animaux, l'AFCA-CIAL, créée en 1941, est une des premières associations du secteur de la nutrition animale.

Outre son rôle d'information technique et scientifique, l'AFCA-CIAL veille en permanence à l'évolution de la législation et de la réglementation française et européenne afin de répondre aux exigences de la sécurité alimentaire des consommateurs.

Véritable carrefour d'échanges et de travail, les commissions des différents secteurs d'activités, encadrées par des permanents dévoués et compétents, œuvrent sans relâche pour la défense et la promotion de leurs métiers.

En éditant cette lettre deux fois par an, nous avons voulu vous faire connaître davantage la vie de l'AFCA-CIAL, son fonctionnement et son rôle, mais aussi créer un contact, un lien supplémentaire entre nous tous, acteurs de la nutrition animale qui avons encore de belles réponses à apporter aux attentes de notre société.

Nous avons voulu cette lettre OUVERTE, pour qu'il soit donné à nos entreprises adhérentes la possibilité de s'y exprimer à travers les différentes rubriques.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.
Très cordialement.

Raymond PERRIN
Président de l'AFCA-CIAL



regroupe **110 entreprises** impliquées dans les compléments pour la nutrition animale. Parmi celles-ci figurent notamment les fabricants d'aliments minéraux (environ **360 000 t/an** dont minéraux pour fabrication à la ferme), les firmes-services et fabricants de prémélanges (environ **110 000 t/an**, soit 23 millions de tonnes d'aliments reconstitués dont l'export), les fabricants d'aliments liquides et les fabricants de suppléments nutritionnels. Le secteur emploie environ **5 000 salariés** pour un chiffre d'affaires global de plus d'**un milliard d'euros**.

En lien direct avec les métiers des femmes et des hommes

Formulateur

Quelle est la fonction d'un formulateur d'aliment minéral ?

Notre mission est de participer à la conception des produits. Nous sommes l'interface entre la production, le service qualité, les services administratifs, les services nutrition et les services commerciaux. Nous devons répondre aux besoins des usines, c'est-à-dire s'assurer d'abord de l'approvisionnement des matières premières puis ajuster en fonction de la technologie du produit pour répondre aux besoins de la production dans le plus grand respect de la qualité et de la sécurité. Nos clients nous sollicitent dans le cadre de cahiers des charges plus ou moins complexes. Près de 3000 formules différentes existent. En ce qui me concerne, je dépends directement de la Direction Générale et je suis assistée d'une Ingénieure.

En quoi est-ce différent de faire de la formulation d'aliment minéral par rapport à l'aliment complet ?

D'abord, le volume traité. L'aliment complet correspond à la globalité de l'aliment, l'aliment minéral en est un composant partiel, la partie minérale et vitaminée. Le volume d'aliment minéral est donc moins important. Autre élément, chez un fabricant d'aliment complet, le formulateur

Emmanuelle OFFREDO

Responsable formulation aliment minéral
chez VETAGRI depuis mars 2007
Précédemment Formulatrice d'aliments complets
35 ans, 1 enfant
Diplômée de l'Ecole Supérieure d'Agriculture
d'Angers en 1997



est nutritionniste, parce qu'il définit les besoins complets de l'animal avec trois présentations de produits (granulés, miettes et farines) ; alors que chez le fabricant de minéral, le formulateur est à la fois nutritionniste et technologue.

Le métier englobe beaucoup plus de technologies de fabrication. Autre différence, la saisonnalité : en aliment complet, l'activité est régulière alors qu'en minéral, l'été est une période creuse en ruminant mais le reste du temps il peut y avoir des "coups de fouet terribles". D'autre part, le formulateur minéral applique les nombreuses études de réactivité de matières premières réalisées par le service qualité ; il y a énormément d'interactions entre les matières premières.

Quelles qualités faut-il avoir pour exercer ce métier ?

Le formulateur est au carrefour de nombreuses autres fonctions. Il faut donc savoir écouter. Mais surtout, sa qualité principale, c'est la rigueur et encore la rigueur.

En direct d'un **métier**

Les suppléments nutritionnels

De quoi parle-t-on quand on parle de suppléments nutritionnels ?

Pour être productif, l'élevage doit sécuriser la couverture des besoins accrus des animaux lors de certaines périodes spécifiques, comme au moment de la gestation ou de fortes phases de production par exemple. Les suppléments nutritionnels concernent toutes les espèces animales avec une utilisation plus fréquente chez les ruminants. Ils constituent pour les animaux un apport de nutriments spécifiques que ni l'aliment complet ni la ration de base ne peuvent apporter. C'est un peu la «force d'intervention rapide». Ils jouent un rôle sur l'état sanitaire du troupeau, le bien-être animal, les performances technico-économiques d'élevage et la qualité des produits animaux. Sans cet ajustement indispensable, les risques de déficits nutritionnels seraient fréquents. Ce sont les éleveurs eux-mêmes qui distribuent à leurs animaux ces suppléments sous forme solide ou liquide.

Qu'est ce qui caractérise le marché de ces suppléments nutritionnels ?

L'utilisation des suppléments nutritionnels est en développement et répond de plus en plus aux besoins de l'élevage français.

Ces suppléments sont fabriqués dans des ateliers spécialisés par les industriels de la nutrition animale, sous le contrôle de zootechniciens et sont validés par de nombreux essais terrain. C'est un marché atomisé, difficile à estimer. L'exportation se limite aux pays avoisinants.

Le supplément nutritionnel est très ciblé en fonction de la région, du type de production...

Quels intérêts voyez-vous à votre adhésion à l'AFCA-CIAL dans le cadre de votre activité suppléments nutritionnels ?

Depuis 1997, toute démarche concernant les suppléments nutritionnels, est encadré par un Code de Bonnes Pratiques construit par l'AFCA-CIAL.

Cette "charte" offre un cadre réglementaire pour le respect de la sécurité de fabrication.

Il détermine les recommandations d'apports en fonction de l'espèce animale, et fixe les règles de l'information technique et de l'étiquetage.

Par cette démarche, l'AFCA-CIAL a su parfaitement établir les règles nécessaires à la satisfaction de tous les acteurs de la filière. Le tout dans la plus grande sécurité alimentaire.

Définition extraite du Code de Bonnes Pratiques des Suppléments Nutritionnels pour les Animaux édité par l'AFCA-CIAL :

Les **suppléments nutritionnels** sont des concentrats alimentaires à but uniquement nutritionnel, qui, en raison de leur nature, de leur concentration ou de leurs conditions particulières d'emploi, sont destinés à compléter momentanément l'alimentation des animaux pour répondre à leurs besoins temporairement accrus dans certaines circonstances de l'élevage ou de leur vie.



Patrick MASSET
Directeur Général de Pro.vial



En lien direct avec les commissions

La commission "Firmes services"

Cette Commission spécialisée réunit les firmes services de l'AFCA-CIAL, fabricants de prémélanges d'additifs destinés à être incorporés aux fabrications d'aliments composés pour animaux.

Les professionnels réunis dans cette commission représentent environ 80 % de la production française de prémélanges.

Ces experts apportent leur contribution à l'AFCA-CIAL sur de nombreux dossiers techniques et réglementaires utiles à la profession et sources de propositions à l'administration française et eu-

ropéenne : guide de bonnes pratiques pour la fabrication de prémélanges, guide pratique "allégations", guide pratique pour l'étiquetage des prémélanges...

Au cœur de cette commission, l'une des préoccupations majeures est la sécurisation des produits. Les fabricants de prémélanges mettent tout en œuvre pour être acteurs de la sécurité alimentaire, renforçant les analyses et les contrôles sur les additifs et matières premières mis en œuvre ainsi que sur les produits finis.

C'est dans cet esprit qu'a été mis en

place en 2002 un observatoire sur les substances indésirables ouvert ensuite aux autres fabricants adhérents de l'AFCA-CIAL.

Cet observatoire fonctionne sur la base du volontariat et réunit l'ensemble des fabricants de prémélanges adhérents ainsi que les principaux fabricants d'aliments minéraux qui pèsent pour 60 % des volumes français de ces produits. Cet observatoire pourrait prochainement connaître un développement en partenariat avec les autres syndicats de la nutrition animale.



En lien direct avec la nutrition

En lien direct avec tous les secteurs de la nutrition, l'AFCA-CIAL est le carrefour de nos activités.

Nos métiers sont complémentaires :

Le PREMELANGE ou "PREMIX", avec lequel nous allons compléter l'aliment distribué aux animaux.

Les ALIMENTS MINÉRAUX, pour équilibrer les rations en minéraux majeurs, oligo-éléments et vitamines.

Les SUPPLÉMENTS NUTRITIONNELS pour les apports ciblés lors de périodes où les besoins des animaux sont supérieurs à la moyenne.

Les ALIMENTS CONCENTRÉS LIQUIDES, pour valoriser toutes les rations des ruminants.

...

Nous partageons tous le même objectif : assurer la couverture des besoins des

animaux, améliorer les performances techniques et économiques et ainsi participer à la réussite et à la pérennité de nos élevages. Depuis de nombreuses années, le potentiel génétique des animaux évolue, ce qui implique un changement important de leurs besoins. La législation aussi est en constante évolution et nous devons nous adapter pour que, quelles que soient les contraintes, les performances zootechniques continuent de s'améliorer.

La NUTRITION des animaux est un métier passionnant : un obstacle se dessine, une nouvelle solution nous aidera à le contourner, parfaite synergie entre les besoins et les apports, entre le coût et le profit pour l'éleveur, entre la production (lait, viande) et la reproduction.

Les efforts de recherche et développe-

ment importants des entreprises du secteur des compléments pour la nutrition animale permettent d'apporter aux éleveurs des innovations adaptées à l'évolution de leurs besoins et aux nouveaux paramètres à prendre en compte : amélioration du bien-être animal, conditions de production, impact sur l'environnement, sécurité alimentaire...

Tous ces produits sont élaborés et commercialisés dans le cadre de bonnes pratiques de fabrication (notamment au travers de guides professionnels d'hygiène) issues des connaissances zootechniques et de notre savoir-faire.

Sommes-nous des équilibristes ?

Sans doute, puisque notre métier de nutritionniste est de toujours trouver le juste équilibre.



En lien direct avec les matières premières

Les phosphates

Les phosphates constituent, en nutrition animale, la principale source d'apport du phosphore, macroélément minéral majeur, dont l'apport par les matières premières d'origine végétale ou animale est généralement insuffisant.

En Europe, les phosphates alimentaires sont produits par action d'acide sur des matières premières minérales :

- soit par action d'acide phosphorique sur des matières premières telles que le carbonate de calcium ou la magnésie. L'acide phosphorique est lui-même obtenu par traitement des phosphates naturels d'extraction par de l'acide sulfurique.

- soit par action d'un autre acide fort (chlorhydrique ou sulfurique) sur des phosphates naturels d'extraction.

Les phosphates les plus utilisés dans le secteur de l'alimentation animale sont les phosphates bicalciques (environ 18% de phosphore), monocalciques (environ 22,5% de P), monobicalciques

(environ 21% de P) et magnésiens (environ 14% de P) mais d'autres formes peuvent également être utilisées (phosphates monosodiques, phosphates de calcium, sodium et magnésium...).

Leur teneur en contaminants éventuels est strictement réglementée, notamment pour les métaux lourds plomb, cadmium et mercure, pour l'arsenic et le fluor ainsi que pour les dioxines et PCB type dioxine.

Le marché des phosphates est international et peut être soumis à des fluctuations importantes, notamment en lien avec la demande du secteur des engrais qui représente 90% de l'utilisation mondiale des sources d'acide phosphorique et de phosphates naturels.

Au premier semestre 2008, l'accélération de la demande en engrais combinée à d'autres événements conjoncturels a provoqué une flambée des cours des phosphates.

Ceux-ci n'ont connu un fléchissement qu'au cours de l'automne 2008.

Les principales origines des phosphates utilisés dans l'Union européenne pour l'alimentation animale sont le Maroc, la Tunisie et la Finlande.

L'utilisation des phosphates est raisonnée au plus précis de façon à éviter des gaspillages économiques mais aussi des rejets excessifs de phosphore dans l'environnement.

C'est ainsi que chez les porcs et les volailles est utilisée une enzyme, la phytase, qui optimise l'utilisation du phosphore présent dans les matières premières végétales, limitant ainsi les risques d'eutrophisation (développement trop important de végétaux dans les milieux aquatiques par apport excessif de certains nutriments dont le phosphore) tout en permettant une réduction du coût alimentaire.



En lien direct avec l'Europe

Future réglementation sur la commercialisation des matières premières et aliments composés

Le 5 février 2009, le Parlement européen a voté un compromis qui pourrait permettre une adoption rapide du projet de règlement sur la mise sur le marché et l'utilisation des aliments pour animaux.

Ce texte a pour premier objectif de refondre une législation européenne éclatée en de nombreuses directives modifiées à plusieurs reprises.

Désormais les règles de commercialisation des matières premières et des aliments seront regroupées au sein de ce règlement-cadre de la même façon qu'il existe également un règlement-cadre pour les additifs et les prémélanges (règlement (CE) n°1831/2003).

Parmi les principales dispositions de ce texte figurent notamment :

L'information aux éleveurs sur la composition : la liste par ordre pondéral décroissant de l'ensemble des matières premières avec indication facultative des pourcentages.

Une limite légale entre prémélanges et aliments complémentaires, ces derniers ne pouvant pas contenir d'additifs au-

delà d'une certaine teneur (pas plus de 5 fois la teneur maximale prévue pour l'aliment complet dans le cas des cocci-diostatiques et pas plus de 100 fois pour les autres additifs).

La mise en place d'un catalogue non exhaustif de matières premières, géré par la profession en concertation avec la Commission européenne, qui devra être plus étoffé que l'actuelle liste réglementaire et pourra apporter diverses informations utiles aux fabricants d'aliments (description de la matière première, dénomination à retenir pour l'étiquetage, garanties nutritionnelles pertinentes...).

La rédaction de deux codes communautaires d'étiquetage des aliments composés pour animaux producteurs de denrées alimentaires et pour animaux de compagnie. Ceux-ci aborderont sans doute le sujet des allégations.

Ces codes sont réalisés par les professionnels en concertation avec les utilisateurs d'aliments, avec les administrations compétentes et, le cas échéant l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments). Un code d'étiquetage pourrait également être réalisé

pour les prémélanges d'additifs. Des incertitudes demeurent en effet sur l'impact d'un article du règlement entraînant une éventuelle obligation de "formule ouverte" pour ces produits, ce qui serait parfaitement contraire au souhait exprimé dans ce texte du respect de la propriété intellectuelle des fabricants !

Ce règlement européen sera applicable un an après sa publication prévue autour de septembre 2009. Outre le catalogue de matières premières et les codes d'étiquetage, un travail technique important devra également être mené sur les garanties nutritionnelles des aliments (constituants analytiques et additifs) et les tolérances applicables lors de contrôles officiels, afin de les adapter aux écarts techniques et analytiques couramment observés.

L'AFCA-CIAL est fortement investie dans ces différents dossiers en partenariat avec les autres syndicats français de la nutrition animale, COOP de France NA et SNIA, ainsi qu'au travers des organisations européennes, FEAC et EM-FEMA (voir ci-dessous).



En lien direct avec le lexique de la profession

La **FEFAC** (Fédération Européenne des Fabricants d'Aliments Composés) a été fondée à Bruxelles en 1959 par cinq associations de fabricants d'aliments de France, Belgique, Allemagne, Italie et Pays-Bas.

Elle compte aujourd'hui 21 membres à part entière issus de 20 Etats membres de l'UE ainsi que 4 membres observateurs hors de l'UE. La FEFAC est actuellement présidée par M. Pedro Correa de Barros et dirigée par M. Alexander Döring.

Depuis sa création en 2002, l'AFCA-CIAL participe très activement au Comité spécialisé "Prémélanges- Aliments

Minéraux" de la FEFAC aux côtés d'experts de ces secteurs d'activité issus d'autres Etats membres pour échanger et définir des positions communes relayées à l'administration européenne ainsi qu'aux professionnels.

L'**EMFEMA** (association des producteurs européens de minéraux pour l'alimentation animale) regroupe environ 30 adhérents, fournisseurs de matières premières ou additifs minéraux.

L'AFCA-CIAL est membre associé depuis 2000 dans un collège des "utilisateurs de minéraux" (fabricants de prémélanges et/ou d'aliments minéraux).

Rédacteur en Chef :

M. Raymond PERRIN

Directeur de la publication :

M. Bernard FRESARD

Comité de rédaction :

M. Georges AMIAND,

Mme Anne GIRARDOT,

M. François GUIBERT,

M. Patrick MASSET,

M. Patrick QUENEZ,

M. Eric ROBLOT

M. Bruno CONDROYER.

Conception/réalisation :

PORTE-VOIX



41 bis, boulevard de Latour-Maubourg
75007 Paris